

COMMUNE DE SAINT-MARIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2023

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet, à quatorze heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni à la
Mairie Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOURREAU Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 – Nombre de membres présents : 7 – Votants : 11

DATE DE CONVOCATION : 03/07/2023

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire ; Mme MAINVIELLE, M. LESCA, Adjoint ;
Mme MARION, MM. TARIF, ARNAUD, ISRAEL.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CHARTIER, VIGEAN, MM. CHARTIER, GARSAUD.

ABSENTS : Mmes GUIBERT, DANTAS, NIETO, SOARES, BETILLE, MM. BOUCHAN,
AVRIL, GARUZ.

POUVOIRS : Mme VIGEAN qui a donné pouvoir à Mme MARION,
M. GARSAUD qui a donné pouvoir à M. ARNAUD,
M. CHARTIER qui a donné pouvoir à M. BOURREAU,
Mme CHARTIER qui a donné pouvoir à Mme MAINVIELLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LESCA.

DELIBERATION N° 2023-31 – REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES
ANNEE 2023 2024

VOTE : Pour 11 – Contre : 0 – Abstentions : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil le nouveau règlement intérieur des temps périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et
représentés, décide de valider le nouveau règlement intérieur des temps périscolaires.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Jacques LESCA

Le Maire,
Marcel BOURREAU